

République Française

Commune d'ALQUINES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 novembre 2024

Le 4 novembre 2024 à 19 heures 30 le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation en date du 31 octobre 2024, dont un exemplaire a été affiché en mairie, sous la présidence de Monsieur le 1er Adjoint au Maire (empêché) Claude VASSEUR. Ce conseil fait suite à la convocation initiale du 18 octobre 2024 pour une tenue du conseil le 31 octobre 2024. A cette occasion il a été constaté que les conditions de quorum n'étaient pas remplies. Dans ce conditions les présentes délibérations du 4 novembre 2024 ont été prises dans les conditions de l'article L. 2121-17 du CGCT qui précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Mmes et Mrs : Martine Boulogne, Anthony Caruyer, Louison Chevalier, Gérard Marcotte, Jean-Paul Pruvost, Claude Vasseur. Patrick Hermez, Chloé Kielinski, Dominique Rohart, Sébastien Morrien.

Absent ayant donné procuration (voir tableau sens du vote) :

Absents Mmes et Mrs : Anne Debuiche, Caroline Dubray, Loic Cocart, Jean-Marie Allouchery, Anthony Caruyer

Mr Gérard Marcotte a été désigné secrétaire de séance.

S'agissant d'une deuxième convocation rendue suite à l'absence de membres et du Quorum requis.

Ordre du jour :

- délibération relative aux subvention aux associations ;
- délibération relative à l'organisation des opérations de recensements ;
- délibération relative à l'autorisation de demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage du stade ;
- décision modificative.

A la lecture des intitulés des délibérations, du compte-rendu et des votes intervenus du procès-verbal du 27 septembre 2024, aucune observation n'est apportée. Les modifications demandées quant aux conclusions des rapports avec l'US Alquines ayant été précisées (charges des dépenses de fonctionnement pour l'US Alquines entre autres).

Délibérations du conseil municipal n°2024/28 relative aux subventions aux associations

Monsieur le 1er Adjoint rappelle au conseil municipal qu'il convient de délibérer pour fixer le montant des subventions qui seront accordées aux association de la commune.

Monsieur Gérard Marcotte, 4ème adjoint, a établi des propositions qu'il présente en conseil.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à / par : à l'unanimité des membres votants

d'accorder les subventions suivantes aux associations Alquinoises :

- Association Atout Livre :	400,00 €
- ACPG CATM – Anciens combattants :	200,00 €
- Association pour les Elèves du RPI Alquines-Journy-Haut-Locquin :	350,00 €
- Association Alquines Musique :	1 800,00 €
- Association des Anciens Alquinois :	100,00 €
- Amicale des Randonneurs Pédestres Alquinois (ARPA).	200,00 €
- Association le club des petites mains	100,00 €

total : 3150,00 €

Vote et sens du Vote

Conseillers municipaux	présents	absents	Procuration à	pour	contre	abstention
Chloé Kielinski	X			X		
Martine Boulogne	X		N'a pas participé au vote (membre dirigeant)			
Anne Debuiche		X				
Caroline Dubray		X				
Dominique Rohart	X		N'a pas participé au vote (membre dirigeant)			
Jean-Marie Allouchery		X				
Antony Caruyer		X				
Louison Chevalier	X			X		
Loïc Cocart		X				
Patrick Hermez	X			X		
Gérard Marcotte	X		N'a pas participé au vote (membre dirigeant)			
Sébastien Morrien	X			X		
Jean-Paul Pruvost	X			X		
Claude Vasseur	X			X		

Délibérations du conseil municipal n°2024/29 relative à la création d'emplois temporaires et d'agents recenseurs pour le recensement 2025 et de régime indemnitaire

Monsieur le 1er Adjoint rappelle que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Une période de formation obligatoire et de reconnaissance de la commune devra être organisée au préalable. Les formations se dérouleront les 8 janvier et 15 janvier avec entre les deux la tournée de reconnaissance des deux agents même recenseurs.

En conséquence il est proposé de créer de créer deux emplois d'agents recenseurs contractuels non titulaire **à temps plein (35/35)** pour faire face à des besoins occasionnels pendant toute la durée des opérations de recensement soit du **8 janvier au 15 février 2024**. Ces deux agents seront rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique 1er échelon IB 367 IM 366.

Par ailleurs il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal responsable des opérations de recensement, il est en conséquence proposé de rémunérer ce coordonnateur sur la base d'une indemnité de 476 euros Brut.

Enfin dans la mesure où il est nécessaire de prévoir un éventuel renfort en cas d'absence ou d'empêchement il est proposé de recourir aux agents de la commune par des décharges de fonctions leur permettant de garder leur rémunération habituelle. Eventuellement il pourra être recouru à des heures supplémentaires suivant les dispositions d'ores et déjà prises en la matière par le conseil municipal.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à / par : à l'unanimité des membres votants

de créer les emplois correspondant d'agents recenseurs ;
d'autoriser Monsieur le Maire à désigner un coordonnateur communal et à verser l'indemnité correspondante ;
d'autoriser le recours à la décharge fonctionnelle et heures supplémentaires et/ou complémentaires si nécessaires.

Vote et sens du Vote

Conseillers municipaux	présents	absents	Procuration à	pour	contre	abstention
Chloé Kielinski	X			X		
Martine Boulogne	X					
Anne Debuiche		X				
Caroline Dubray		X				
Dominique Rohart	X					
Jean-Marie Allouchery		X				
Antony Caruyer		X				
Louison Chevalier	X			X		
Loïc Cocart		X				
Patrick Hermez	X			X		
Gérard Marcotte	X					
Sébastien Morrien	X			X		
Jean-Paul Pruvost	X			X		
Claude Vasseur	X			X		

Délibérations du conseil municipal n°2024/30 relative à l'autorisation de solliciter une subvention auprès de la fédération Française de Football pour la rénovation de l'éclairage du stade.

Monsieur le 1er Adjoint précise que, suite aux recherches entreprises par Monsieur le Maire, le renouvellement de l'éclairage du stade serait subventionnable par le Fond d'Aide au Football Amateur (**FAFA**). Il en a reçu information après contact auprès des autorités du district de football du Pas-de-Calais.

Le taux de subvention reste à confirmer après dépôt et instruction du dossier.

Des premiers devis ont été sollicités, ils sont en cours d'étude.

Il est toutefois nécessaire que le conseil municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire entreprenne les démarches pour solliciter les subventions correspondantes.

Il est précisé que jusqu'à présent aucune autre subvention n'est possible de la part des services de l'Etat, du département ou de la région suite aux recherches menées.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à / par : à l'unanimité des membres votants :

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du FAFA.

Vote et sens du Vote

Conseillers municipaux	présents	absents	Procuration à	pour	contre	abstention
Chloé Kielinski	X			X		
Martine Boulogne	X					
Anne Debuiche		X				
Caroline Dubray		X				
Dominique Rohart	X					
Jean-Marie Allouchery		X				
Antony Caruyer		X				
Louison Chevalier	X			X		
Loïc Cocart		X				
Patrick Hermez	X			X		
Gérard Marcotte	X					
Sébastien Morrien	X			X		
Jean-Paul Pruvost	X			X		
Claude Vasseur	X			X		

Décision Modificative N°1

Monsieur le 1er Adjoint précise que suite à des précisions apportées par les services de la trésorerie de Longuenesse, il convient d'annuler la première décision modificative et de reprendre la décision modificative en ne réduisant pas le chapitre 01 pour assurer le règlement de l'EPF (Etablissement Public Foncier)

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à / par : à l'unanimité des membres votants d'adopter le Décision Modificative

Vote et sens du Vote

Conseillers municipaux	présents	absents	Procuration à	pour	contre	abstention
Chloé Kielinski	X			X		
Martine Boulogne	X					
Anne Debuiche		X				
Caroline Dubray		X				
Dominique Rohart	X					
Jean-Marie Allouchery		X				
Antony Caruyer		X				
Louison Chevalier	X			X		
Loïc Cocart		X				
Patrick Hermez	X			X		
Gérard Marcotte	X					
Sébastien Morrien	X			X		
Jean-Paul Pruvost	X			X		
Claude Vasseur	X			X		

Le secrétaire

Gérard Marcotte

Le Maire

Jean-Marie ALLOUCHERY
pour le Maire empêché
Claude Vasseur 1er adjoint

